



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 5 RABII II 1440 (13 DECEMBRE 2018)**

*

I- Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale a présenté un exposé sur la Conférence Intergouvernementale pour l'adoption du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

II- Le conseil a examiné les projets de décrets suivants :

1. Projet de décret n° 2.18.932 complétant le décret n° 2-11-473 du 15 chaoual 1432 (14 septembre 2011) portant statut particulier du corps du secrétariat greffe.

Adopté

2. Projet de décret n° 2.17.481 fixant le montant et les modes de perception des honoraires des notaires.

Adopté sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet après leur examen par une commission technique créée à cet effet.

3. Projet de décret n° 2.18.912 relatif à la fixation des conditions et les modalités de désignation des Agents de Police des Carrières et à la constatation des infractions.

Le conseil a décidé de reporter l'examen de ce projet à une prochaine réunion du Conseil du Gouvernement

III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations suivantes :

- Le Doyen de la Faculté des Sciences à Oujda ;
- Le Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales à Tétouan ;
- Le Directeur de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées à Marrakech.